

République du Bénin

Assemblée Nationale

Réseau des Parlementaires Africains
de Lutte contre la Corruption
Section béninoise
(APNAC-BENIN)

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA
CORRUPTION ELECTORALE AU
BENIN**

1. Contexte et Justification

La sincérité et l'intégrité du processus électoral constituent un des fondements les plus sûrs d'une démocratie digne de ce nom.

Malheureusement, depuis la confection des lois électorales, jusqu'à la proclamation des résultats, en passant par l'établissement des listes électorales, la mise sur pied et le fonctionnement de la Commission électorale, la campagne électorale, le financement de cette campagne et le déroulement des scrutins, etc, invariablement, toutes les phases du processus se sont révélées toujours entachées de sérieuses irrégularités et malversations, au cours des différentes consultations électorales de la période du Renouveau démocratique.

Ce problème mérite une attention spéciale dans le cadre de la lutte contre la corruption dont elle constitue un aspect crucial, et pour la bonne gouvernance.

Partant, il est important de mieux comprendre les manifestations de les irrégularités et de trouver des situations qui permettent d'épargner à notre pays l'achat généralisé des consciences, le trucage des élections, la contestation des résultats, et les dangers qu'ils présentent pour la paix sociale, l'alternance et l'expression de la vérité des urnes. Cette question acquiert une urgence particulière dans le contexte des échéances électorales en vue dans notre pays.

Ainsi, le Réseau des Parlementaires Africain de Lutte contre la Corruption, Section béninoise (APNAC-Bénin) en conformité avec ses objectifs, notamment ceux visant à :

- Entreprendre un travail permanent d'information et de sensibilisation en direction de tous les acteurs sociaux sur les questions liées à la corruption sous toutes ses formes ;

- Aider à l'instauration et au renforcement de la bonne gouvernance et œuvrer à l'adoption de lois pour lutter contre la corruption et le blanchissement de l'argent ;

se fixe comme tâche d'organiser une consultation publique relative à la corruption électorale au Bénin.

2. **Objectif**

Cette consultation publique vise à mettre en place un cadre d'échanges entre les parlementaires et les populations sur le phénomène de la corruption électorale, ses manifestations, ses causes, ses implications et les remèdes qu'il appelle.

En d'autres termes, il s'agira de :

- i. Informer et sensibiliser les populations sur les dimensions et les dangers de la corruption électorale.
- ii. Recueillir les avis des acteurs sociaux sur le phénomène,
- iii. Analyser les différentes facettes du fléau,
- iv. Recueillir les suggestions pour corriger les faiblesses actuelles du cadre juridique des élections et pour améliorer la conscience civique des populations et leur respect pour le verdict des urnes dans le cadre d'un processus électoral fiable et transparent.

3. L'organisation de l'activité de consultation publique

La consultation publique sera réalisée par deux délégations de parlementaires, membres du Réseau ; chaque délégation sillonnera six départements, animera deux réunions par département à raison d'une réunion chacune des deux communes sélectionnées pour le département. La consultation durera 8 jours.

Prendront part à ces réunions publiques d'échanges les représentants des structures déconcentrées ou décentralisées de l'Etat, de la société civile, des autorités religieuses et traditionnelles, etc.

Les autres acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux de la lutte contre la corruption pourront prendre part, s'ils le désirent, à la consultation publique.

Les résultats de ces réunions seront exploités pour l'élaboration d'une proposition de lois et pour tout le travail de plaidoyer nécessaire pour appuyer la proposition de loi et les autres activités qui en découleront.

Un colloque de restitution et d'échanges impliquant les acteurs de la lutte contre la corruption discutera des grandes conclusions issues de la consultation publique. Tous ces éléments enrichiront la proposition de loi et constitueront les bases d'une forte coalition pour soutenir la proposition.

5 . Résultats attendus

- i . Des cadres d'échanges sérieux sont mis en place entre les populations et les membres du réseau sur le mal ;
- ii . La population est mieux informée du phénomène et de l'engagement des députés à le combattre.

- iii. Les membres du réseau appréhendent mieux la perception du phénomène par la population ;
- iv. Les suggestions des populations sont recueillies par les membres du réseau pour servir de base à l'amélioration du cadre juridique des élections.

6 . Budget

N° d'ordre	Nature des dépenses	Prix unitaire ou forfait	Nombre	TOTAL
	Les deux délégations			9 004 800
1	Location de véhicules 4 X 4	85 000	8 x 3 véhicules x 2	4 080 000
2	Carburant	340	270 litres X 8 jours X2	1 468 800
3	Perdiem (restaurant + hébergement)	27 000	8 Députés x 8 jours x 2	3 456 000
	Autres dépenses			6 828 000
1	Fournitures de bureau	forfait		1 000 000
2	Sécurité	forfait		600 000
3	Diverses locations (salles de réunions, chaises et matériels de sonorisation pour tenues 24 réunions	150 000	4 salles équipées	600 000
		75 000	4 salles équipées	300 000
		50 000	16 salles équipées	800 000
4	Couverture médiatique (ORTB, presse écrite, radios communautaires)	forfait		1 800 000
5	Equipe de supervision	27 000	8 cadres de l'administration x 8jours	1 728 000
	TOTAL GENERAL			15 832 800